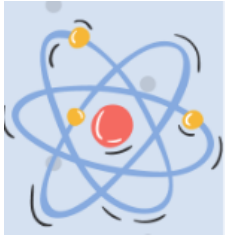


Informations communales :

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE ET LA MAIRIE

seront exceptionnellement fermées le vendredi 14 mai.

Les lettres recommandées et les colis seront à chercher au Bureau de Poste de SELTZ pendant les heures d'ouverture.



Test PCR et test Antigénique : dépistages gratuits à LAUTERBOURG.

Test PCR : tous les mardis et vendredis de 11h à 16h30 à la Salle Polyvalente de la Lauter - accès sans RDV

Test Antigénique : tous les lundis et jeudis de 17h à 18h30 au cabinet infirmiers (Place du Château) - sur RDV au 03.88.54.67.72.

- Se munir de la carte vitale.

En mai :

Dépôt de gerbe avec commémoration devant le monument aux morts : **samedi le 8 mai à 10 h 30.** Port du masque et distanciation sociale réglementaire. Il n'y aura pas de vin d'honneur organisé à l'issue.

Don de sang :

Le mois de mai est toujours une période compliquée pour le don du sang avec les agréables ponts... Cependant les besoins en produits sanguins ne diminuent pas et, une nouvelle fois, nous faisons appel à vous pour nous aider, en donnant votre sang.

Elle aura lieu **lundi 17 mai de 16 h 30 à 20 h 00 à la MLC de Seltz.**

Nous aurons le plaisir de servir des tartes flambées aux donateurs à l'issue de leur don.

Magali SAVIO - Secrétaire de l'amicale

Commune de NIEDERROEDERN

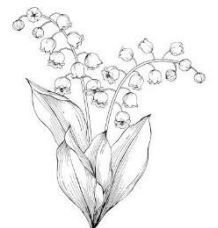
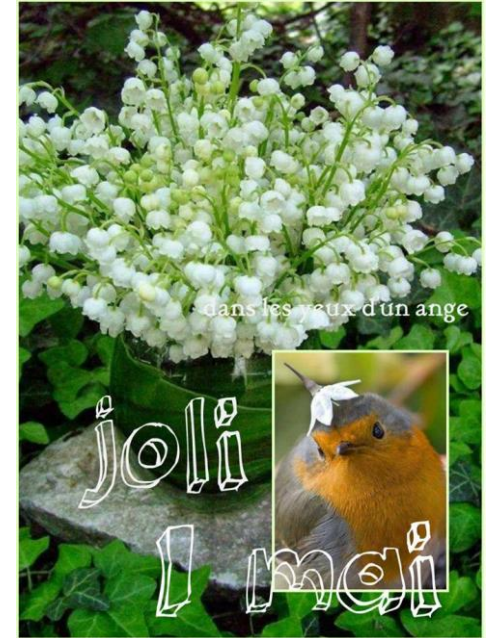
S'Rederer Blädel

AVRIL 2021 – N° 80



Arrive le MAI, le mois du bonheur.
Joli mois de Mai, rends-nous le cœur gai.
Mai bien aimé du printemps,
Tu annonces la renaissance du monde.
Joli mois de Mai, tu fais ce qu'il te plaît !
Les arbres endimanchés vibrent au vent léger,
Dans la forêt, lapins et renardeaux
montrent le bout de leur museau.
Joli mois de mai, aux mille bouquets
d'œillet et de muguet,
Dans une explosion de couleurs, de
rumeurs et de senteurs,
Tu redonnes à la vie son pouvoir infini !!!

Danielle Amann



1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne M. SCHMITT Martin comme secrétaire de séance.

2. Vote des taux des impôts locaux pour 2021

Par délibération du 4 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts locaux à :

Taxe d'habitation	16,50 %
Taxe foncière (bâti)	14,29 %
Taxe foncière (non bâti)	62,18 %
CFE	21,87 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 27,46 % (soit le taux communal de 2020 : 14,29 % + le taux départemental 2020 : 13,17 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB : 27,46 %,

De ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 et donc de les porter à :

TFPB :	27,46 %
TFPNB :	62,18 %
CFE :	21,87 %

Adopté à l'unanimité.

3. Budgets primitifs 2021

Le Conseil Municipal, après lecture des crédits proposés par Monsieur le Maire, vote, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2021 comme suit :

a) Budget Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	1 102 000,00 €
Recettes	1 102 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 010 000,00 €
Recettes	1 010 000,00 €

b) Budget Lotissement Les Merles

Section de fonctionnement

Dépenses	285 950,17 €
Recettes	285 950,17 €

Section d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

.../...

Syndicat des Eaux du CANTON DE SELTZ



(1) population au 01/01/2020

ORIGINE DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz (10640 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 17 juin 1975 et disposent de périmètres de protection. L'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore avant sa distribution.

Les prélèvements d'eau sont réalisés aux forages, aux réservoirs et sur les réseaux de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

39 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses ont été réalisés par le Centre d'Analyses et de Recherches, laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

• BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

☞ 25 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.

☞ 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.

☞ Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

• DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

☞ Dureté : 27,2 °f (degré français)

☞ pH : 7,5

Eau dure (calcaire) et à l'équilibre.

• NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

☞ Teneur moyenne : 4,7 mg/l

☞ Teneur maximale : 7,2 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

• CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité 2

☞ Teneur moyenne en chlorures : 32,7 mg/l **Chlorures : 250 mg/l**

☞ Teneur moyenne en sodium : 18,6 mg/l **Sodium : 200 mg/l**

☞ Teneur moyenne en fluor : 0,05 mg/l **Fluor : 1,5 mg/l**

(2) Valeurs guides établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution.

• PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

• MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualités en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2020, l'eau produite et distribuée le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur



INFORMATIONS

Secteur des interventions : Niederroedern

Rue du Moulin - Rue de la Haute Vienne - Rue des Alouettes - Rue Neuve - Rue de Blond

Nombre de bacs vérifiés : 84

Nombre de bacs conformes : 71

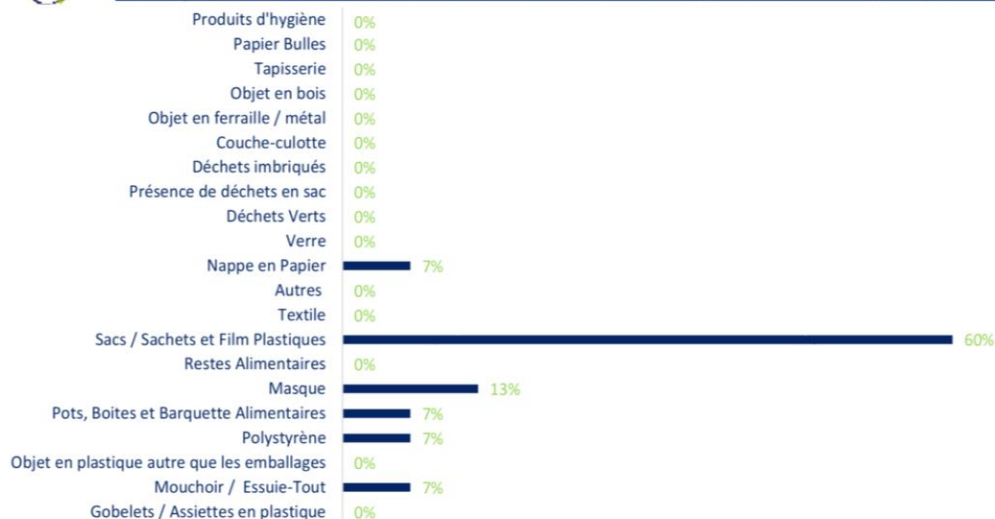
Nombre de bacs non conformes : 13

Orange 11

Rouges 2



CARACTERISATION DES ERREURS DE TRI (EN NOMBRE)



La bibliothèque va, d'ici quelques semaines, mettre en place des containers pour recycler les objets suivants :

Les lunettes de vue et lunettes de soleil, avec ou sans correction mais en bon état (avec les 2 verres non cassés).

Les téléphones portables, qu'ils soient en état de marche ou pas.

Les capsules dolce gusto.

L'argent récolté ira à des associations. Dès à présent, ne jetez plus ces objets. Vous aurez de plus amples renseignements dans un prochain bulletin.

➤ Faites un geste pour l'environnement.

4. Arrêtés permanents pour déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération rue de Bellac en venant de Schaffhouse-près-Seltz sur la RD752 et route de Wintzenbach sur la RD 247 en venant de Wintzenbach

Suite à l'aménagement de la voirie rue de Bellac RD 752 et route de Wintzenbach RD 247, il est nécessaire de déplacer les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération comme suit :

RD 752 - Rue de Bellac (Ancienne position : PR 12 + 940 ; Nouvelle position : PR 12 + 1000)

RD 247 - Route de Wintzenbach (Ancienne position : PR 0+850 ; Nouvelle position : PR 0+880)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération. Le Maire signera l'arrêté permanent.

Adopté à l'unanimité.

5. Transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajourner ce point.

6. Avenant au contrat d'apprentissage de Mme WARGEL Nathalie

Le Maire expose que le contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance de Mme WARGEL Nathalie arrive à terme le 3 juillet 2021. L'année scolaire allant jusqu'au 6 juillet 2021, il y a lieu de le prolonger pour la période du 3 au 6 juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation audit contrat pour la période du 3 au 6 juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

7. Avis relatif à un projet d'extension d'une installation de méthanisation de déchets non-dangereux à Wintzenbach

Le Conseil Municipal, sollicité par la Préfecture dans le cadre d'une demande d'enregistrement au titre des installations classées, pour donner un avis relatif au projet d'extension d'une installation de méthanisation de déchets non-dangereux située route d'Oberlauterbach à Wintzenbach, a statué comme suit : 5 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

8. Cérémonies du 8 Mai et du 14 Juillet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'organiser simplement un dépôt de gerbe avec commémoration le 8 Mai 2021 à 10 h 30. Au vu des circonstances sanitaires actuelles, il ne pourra pas y avoir de vin d'honneur.

Concernant la traditionnelle distribution du « 14 juillet Weck » aux enfants de 2 à 14 ans ainsi qu'aux personnes âgées, il est décidé de procéder comme l'année dernière. Si les conditions sanitaires le permettent, une cérémonie de la liberté accompagnera la distribution aux enfants le 13 juillet en soirée. Les Conseillers Municipaux se chargeront de la livraison des « 14 Juillet Wecks » aux personnes âgées au courant de la matinée.

Adopté à l'unanimité.

9. Divers

a) Financement d'un banc public

La famille LANGER se propose de financer un banc public à installer à l'extérieur du village à proximité du château d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte avec plaisir ce financement et charge M. le Maire et ses Adjoints d'en convenir les modalités pratiques avec la famille.

Adopté à l'unanimité.

Les Anniversaires

02 mai : M. Charles Strohm, 85 ans

06 mai : Mme Madeleine Mathis, 76 ans

07 mai : M. Adolphe Schmitt, 89 ans

DECES

Mme SCHMITT née PREISS Anneliese Lina Marie - 97 ans
décédée le 29 mars 2021 à Wissembourg
domiciliée 49 rue de la Haute-Vienne

M. SCHALL Raymond Francis - 62 ans
décédé le 30 mars 2021 à Wissembourg
domicilié 23 rue de Blond

*Nos sincères condoléances
aux familles éprouvées.*

Bienvenue à nos nouveaux concitoyens !



Mme Sandrine DECALF, 1 rue de la Gare

aîné(e)s, aidant(e)s,
COMMENT ÇA VA ? WIE GEHT'S ?

Une ligne d'écoute et de soutien
aux personnes âgées et aux aidants
fragilisés par la crise sanitaire

> 03 88 76 60 50

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI,
DE 9H À 18H



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		- En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant - Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		- En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant - Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	- Chez mon médecin traitant - Chez mon médecin du travail - En pharmacie - En cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	- Chez mon médecin traitant - Chez mon médecin du travail - Sur mon lieu de soin - En pharmacie - En cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	- Chez mon médecin traitant - Chez mon médecin du travail - Sur mon lieu de soin - En pharmacie - En cabinet infirmier	- En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant - Sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	- Au sein de mon établissement - Chez mon médecin traitant - Sur mon lieu de soin - En pharmacie - En cabinet infirmier	Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	- Chez mon médecin traitant - Chez mon médecin du travail - Sur mon lieu de soin - En pharmacie - En cabinet infirmier	En centre de vaccination



Se faire vacciner contre la Covid-19

La vaccination contre la Covid-19 a débuté en France le 27 décembre dernier. Trois phases de la campagne de vaccination sont connues à ce jour :

- Les premières personnes à se faire vacciner étaient celles de 75 ans et plus, celles souffrant de pathologies « à haut risques » ou d'une comorbidité ainsi que les professionnels de santé.
- Ensuite, à partir du 12 avril 2021, ce sont les personnes de 55 ans et plus qui deviennent éligibles à la vaccination.
- Enfin, à partir du 29 avril, ce sont les personnes exerçant des métiers de « deuxième ligne » qui pourront se faire vacciner. Parmi ces personnes, nous pouvons trouver des conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale, des livreurs, des routiers, des chauffeurs de taxi et VTC, des contrôleurs des transports publics, des agents de nettoyage, de ramassage de déchets et de centres de tri des déchets, des agents de gardiennage et de sécurité, des caissières, employés de libre-service et vendeurs de produits alimentaires, des professionnels des pompes funèbres, des salariés des abattoirs et des enseignants de plus de 55 ans uniquement.

Les centres de vaccination les plus proches se trouvent :

- Au centre hospitalier de Haguenau, 56 Avenue du professeur René Leriche
Du lundi au vendredi en prenant rendez-vous soit sur le site internet Doctolib soit par téléphone au 03.88.06.31.76 ou au 03.88.06.31.77
- Au centre de vaccination de Wissembourg, situé au gymnase au 2 rue des Écoles du lundi au vendredi en prenant rendez-vous soit sur le site internet Doctolib soit par téléphone au 09.70.81.81.61

Nouvelles conditions d'accès au centre de vaccination de Wissembourg :

- ✚ Les personnes de 60 ans (dans l'année) et plus
- ✚ Les personnes dès 18 ans souffrant d'une pathologie à haut risque, ayant une ordonnance.
- ✚ Les professionnels de santé, y compris libéraux.
- ✚ Les personnes de moins de 55 ans ayant déjà reçu une première dose d'AstraZeneca.

! Les personnes de plus de 55 ans ayant reçu une première dose d'AstraZeneca doivent contacter leur médecin traitant pour la seconde dose.

Les personnes devant se faire vacciner devront impérativement se munir de leur carte vitale et de leur carte d'identité. Pour les personnes exerçant un métier de « deuxième ligne » il faudra se présenter avec un justificatif d'éligibilité. Cela peut être un bulletin de salaire ou une déclaration sur l'honneur précisant que la personne exerce bien l'une des professions concernées.

Les personnes devant se faire vacciner devront **obligatoirement porter un masque.**

Catherine Wargel

Pour perpétuer la tradition, au petit matin du Vendredi Saint, les **Retsches de Niederroedern** ont réveillé les villageois. C'est avec beaucoup d'entrain et surtout dans la



bonne humeur que nous avons fait le tour du village, annonçant ainsi la grande fête de Pâques et la Résurrection du Christ.

Samedi matin aura été le dernier tour car, et compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la quête n'a malheureusement pas pu se faire.

C'est avec plaisir que nous nous réjouissons de continuer à reconduire cette tradition des Retsches dans les années à venir.

Leibenguth Emilie



80 ans pour Mme Strohm Anneliese.

Anneliese Strohm est née le 26 avril 1941 à Niederroedern, au foyer des époux Tschoeppé. Elle a grandi avec sa petite sœur Marthe, en s'occupant de l'exploitation agricole de ses parents. Après avoir fréquenté l'école primaire de Niederroedern, Anneliese a décidé d'apprendre le métier de couturière à Seltz et se souvient fort bien qu'elle se rendait à vélo au travail quotidiennement, par tous temps.

Par la suite, elle a fait la rencontre de René Strohm, de Niederroedern, et se sont mariés en 1962.

De leur union est née Corine en 1963. Camille et Elise, ses 2 petites filles, dont Anneliese est très fière, sont venues agrandir le cercle familial.

Anneliese est toujours très active et souriante dans la vie, elle adore faire de la couture, lire les DNA tous les matins, s'occuper de ses fleurs et surtout faire une promenade de digestion, tous les jours après le déjeuner. Le maire, Denis Drion, et son adjointe, Martine Graf, sont venus féliciter la jeune octogénaire, en lui remettant le cadeau de circonstance.



Denis Drion

Chasse aux œufs :

Mercredi le 31 mars 2021 a eu lieu la traditionnelle chasse aux œufs de l'Animation Enfance FDMJC Alsace de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin.

L'équipe d'animation a organisé un grand jeu avec plusieurs épreuves, dans la forêt, ainsi qu'autour de la structure périscolaire de Niederroedern. Une fois toutes les épreuves validées et tous les œufs trouvés, les enfants ont repris des forces avec des brioches « lapin de Pâques » spécialement confectionnées pour l'occasion par la Boulangerie Weiss. Les enfants se sont régelés, avant le passage surprise du « vrai » lapin de Pâques.

Ce dernier a apporté des chocolats et une peluche à chaque enfant. Le soleil, les chocolats, la bonne humeur, le lapin de Pâques, tous les paramètres étaient au rendez-vous pour passer une agréable chasse aux œufs tout en respectant le protocole sanitaire.

Aurélia Haar



Notre école est inscrite au Défi régional :

« A l'école, j'y vais à vélo ! »

qui aura lieu du **17 mai au 06 juin 2021**.

Le Défi a pour objectif d'inciter les élèves (et les enseignants) à **venir à l'école à vélo**, à pied ou à trottinette (non électrique), pendant cette période de trois semaines mais aussi, à plus long terme, de leur faire (re)découvrir et adopter ce mode de déplacement **écologique, indépendant et bénéfique pour la santé**, tout en les sensibilisant au développement durable et à la sécurité routière.

Ce Défi sera aussi solidaire. Dans le cadre du Défi, nous convertirons chaque km parcouru **à vélo** du domicile à l'école (aller/retour) au profit d'une association.

Dans la mesure du possible, selon votre disponibilité, nous vous encourageons donc à faire venir votre enfant à l'école à vélo (les élèves de Wintzenbach pourront compter la distance du domicile à l'arrêt de bus). A l'école maternelle, vous pouvez éventuellement prendre contact avec d'autres parents qui souhaitent participer à ce Défi pour organiser un « bus à vélo » avec plusieurs enfants.

Nous vous encourageons donc à autoriser ou à accompagner votre enfant pour venir à l'école à vélo.

*Pour rouler en sécurité, le port du casque est recommandé.
Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.*

